Docusign Envelope ID: 08E8A6F8-58B4-48E6-BCEC-CB6AB74523C2

KERAUTO

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : Route des Fauvins
05000 GAP
R.C.S. GAP 393 356 613

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 3 OCTOBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le trois octobre,

Après avoir rappelé que conformément à l'article 18.2.4 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé, les soussignés, à savoir :

.../...

Soit tous les associés de la société KERAUTO, Société désignée en tête des présentes, ont pris les décisions suivantes.

Les associés déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard.

Les associés ont pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

- Mise à jour des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Afin de se conformer aux règles en usage au sein du Mouvement E. LECLERC, les associés décident de mettre à jour les statuts de la Société et d'adopter article par article les statuts annexés aux présentes, étant précisé que les articles relatifs à la forme, l'objet social, la dénomination, le capital social, le siège social, la durée, et l'exercice social demeurent inchangés.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à délibérer, les associés décident que l'ordre du jour est clos. Les associés décident que les présentes décisions seront mentionnées au registre des délibérations. La présente est signée par tous les associés.

Extrait de PV Certifié conforme
Le Président
Monsieur Christophe RIBATTO

Signé par :
Christophe RIBATTO
DAF73770C4414FE...